

Infirmiers : conclusions de la mission flash sur les IPA



© 2026 Les Echos Publishing

Lancée il y a huit ans en France, la pratique avancée infirmière a beaucoup évolué depuis. Son cadre juridique a plusieurs fois été élargi, de nouvelles mentions ont été créées, l'accès direct a été reconnu, les possibilités de prescription ont été étendues et le protocole d'organisation qui encadrait l'exercice a été supprimé. Toutefois, selon les auditions conduites dans le cadre de la loi de 2025 et selon la Cour des comptes, la profession d'infirmier en pratique avancée (IPA) reste entravée par de nombreux freins que l'Assemblée nationale a souhaité appréhender au travers d'une mission flash de la commission des affaires sociales.

Une approche populationnelle et de parcours

Le rapport établi à la suite de cette mission fait d'abord le point sur la mise en œuvre de la pratique avancée infirmière en France et sur les réformes successives qu'elle a connues, puis détaille les réussites mais aussi les freins et blocages persistants. Le nombre des IPA, par exemple, qui peine à augmenter : initialement prévus entre 6 000 et 18 000 postes, les IPA ne sont aujourd'hui que 3 973, selon le recensement 2025-2026, dont seulement 712 IPA libéraux, alors qu'ils étaient principalement attendus en ville... Ou encore leur rémunération peu attractive.

Parmi ses recommandations, la commission des affaires sociales préconise notamment d'engager une refonte progressive des mentions IPA privilégiant une approche populationnelle et de parcours ou encore de proposer la formation IPA en alternance.

Pour consulter le rapport, rendez-vous sur [le site de l'Assemblée nationale](#)

© 2026 Les Echos Publishing